

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC Drummond
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village a adopté lors de sa séance tenue le 8 septembre 2025, la résolution numéro 2025-167 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution :

- La séance ordinaire initialement prévue pour le lundi 6 octobre 2025 est devancée au mercredi 1^{er} octobre 2025, à la même heure et au même endroit.

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié auprès de l'administration municipale ou sur le site web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 9^e jour de septembre 2025.



Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1